



Politique de garantie

La politique est la même pour tous les types de clients. Celle-ci vise à communiquer aux clients, de façon transparente, les détails de la garantie sur les produits vendus par Authen-TIC et les avantages.

La garantie sur les produits vendus par Authen-TIC correspond à la même que celle du manufacturier du produit.

Période de grâce

La période de grâce d'Authen-TIC est un plus-value à notre offre et correspond au tiers (1/3) de la durée de la garantie n'excédant pas 1 an.

Possibilité 1

Si le produit devient défectueux pendant la période de grâce, nous assumons le frais de transport et s'assurons de remettre le produit dans le même état qu'il était avant d'être défectueux.

Possibilité 2

Si le produit devient défectueux hors de la période de grâce, le client sera informé du possible frais de transport et devra le payer. Le produit sera ensuite remis à son état original, par le manufacturier.

